

## / Lutte contre les frelons asiatiques

Mettre en place des pièges à frelons asiatiques au printemps permet d'éliminer un certain nombre de reines fondatrices et donc de limiter leur propagation.

La période recommandée pour leur mise en place sont les mois de mars, avril et mai (variable selon les années).

### Pièges à frelons asiatiques

#### Fabrication

Les pièges doivent impérativement être sélectifs et être relevés régulièrement afin de libérer les autres insectes pour ne pas nuire à la biodiversité.

> [Télécharger la notice de FDGDON Morbihan](#) pour la fabrication d'un piège en bouteille

> [Télécharger la notice de fabrication](#)

#### Des bouchons pièges disponibles en mairie

Vous pouvez venir retirer [un bouchon piège, tap trap](#), auprès du secrétariat des services techniques, situé à l'Hôtel de ville, place Saint-Éloi.

**Ce bouchon piège peut être retiré gratuitement. Il est limité à un piège par foyer guipavasien.**



Renseignements complémentaires en mairie au 02.98.42.71.05 ou [services-techniques@mairie-guipavas.fr](mailto:services-techniques@mairie-guipavas.fr)

## Savoir reconnaître

### Le frelon asiatique

Taille : environ 2,5 à 3 cm, plus petit que le frelon commun

Couleur : dominance noire avec une large bande jaune-orangé sur le 4e segment de l'abdomen. Fin liseré jaune sur le premier segment. Pattes de deux couleurs, partie supérieure noire ou brun-foncé, partie inférieure jaune.



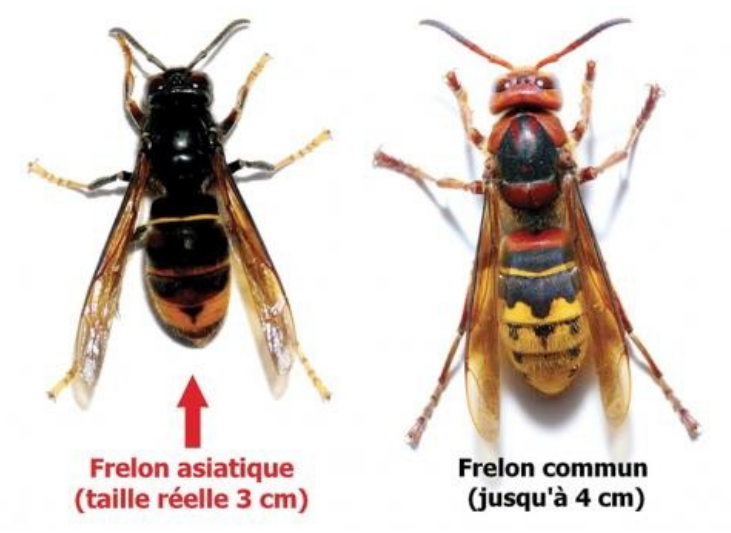
**Tout savoir sur le frelon asiatique**

Brest métropole édite [un guide pratique](#) sur le frelon asiatique.

### Habitat et description du nid

- > habitat très varié, présence en zone urbaine et rurale
- > nid pouvant atteindre un diamètre de 40 à 80 cm (voire 90 cm)
- > généralement de forme sphérique ou ovoïde pour les plus gros en fin de saison

> nid constitué de fibres végétales ou de fragments de bois, malaxés avec de la salive et de l'eau (« papier mâché »).



sources : FOGGON 44







## Vous avez repéré un nid, que faire ?

Si vous repérez, chez vous, un nid de frelons ([information sur le frelon asiatique](#)), signalez-le à la mairie (si vous le pouvez, transmettez également une photo du nid ou du frelon).

Le référent local authentifiera l'insecte et contactera, le cas échéant, un prestataire spécialisé qui interviendra chez vous.

Rappelons que la destruction d'un nid de frelons asiatiques est intégralement prise en charge par la commune.



Contact : 02.98.42.71.05 ou [services-techniques@mairie-guipavas.fr](mailto:services-techniques@mairie-guipavas.fr)